



**Le Coût de la Rentrée :  
Du côté des Etudiants Kinés**

# LIMINAIRES

## PROPOS

En cette rentrée 2009, la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie, membre de la FAGE et représentative des 6200 étudiants en kinésithérapie, se penche sur le coût de l'année d'études en Institut de Formation en Kinésithérapie (IFMK).

En s'appuyant sur l'Indicateur du coût de la rentrée étudiante de la FAGE et les chiffres communiqués par les IFMK (contactés par téléphone entre le 31 août et le 4 septembre 2009), nous avons voulu objectiver les inégalités et les difficultés que subissent quotidiennement les étudiants en kinésithérapie.

Aujourd'hui, à la veille de la réforme de nos études, c'est cette réalité qu'il faut aussi prendre en compte, afin de lever les barrières financières qui empêchent les étudiants de suivre de façon sereine leurs études.

C'est dans ce contexte que la FNEK émet en cette rentrée 2009 ses propositions et revendications liées au coût des études de kinésithérapie.

### SOMMAIRE

Des études de plus en plus chères et de façon inégale !	Page 3
Avec un coût de la vie en augmentation !	Page 7
Les bourses, un système qui renforce les inégalités !	Page 9
Propositions/Revendications	Page 11

## Des études de plus en plus chères... ... et de façon inégale !

Le coût de la première année d'étude en kinésithérapie se chiffre en moyenne pour l'année 2009-2010, sur la France, à 3432,73 € pour les étudiants en première année. Nous constatons que ce coût est stable par rapport à l'année 2006 (3433,38 €). Mais force est de constater que ces chiffres ne sont pas représentatifs de la réalité quotidienne de l'étudiant !

En effet, depuis 2006, deux IFMK publics aux frais d'inscription peu élevés se sont créés. La moyenne nationale s'en trouve alors faussée : la stagnation du coût de la première année n'est qu'une illusion.

C'est dans le détail que doit se faire l'inspection ! Les différences y sont alors nombreuses ; les expliciter permet d'avoir une meilleure vision de la réalité.



Selon le statut de l'IFMK et sa situation géographique, les inégalités s'installent.

Nous pouvons ainsi opposer :

- la Province face à l'Ile-de-France : sur les 35 IFMK, 8 se trouvent en Ile-de-France (plus de 1500 étudiants sur 6200) contre 27 en Province dont 2 dans les Départements d'Outre-Mer.

	Province	Ile-de-France
Moyenne	2 646,24 €	6 087,24 €
Médiane	3 400,00 €	7 900,00 €
Minimum	150,00 €	171,00 €
Maximum	6 000,00 €	8 300,00 €

*Comparatif du coût des études entre la Province et l'Ile-de-France. Septembre 2009*

- le secteur public face au secteur privé : la formation en kinésithérapie est assurée par 35 IFMK dont 14 publics et 21 privés (associatifs ou à but lucratif).

	IFMK publics	IFMK privés
Moyenne	447,53 €	5 422,86 €
Médiane	428,00 €	4 800,00 €
Minimum	150,00 €	2 300,00 €
Maximum	989,00 €	8 300,00 €

*Comparatif du coût des études entre le secteur public et le secteur privé. Septembre 2009*

Un étudiant de l'IFMK d'ASSAS (8300€) sur Paris paiera son année 48 FOIS PLUS CHER qu'un étudiant de l'IFMK de Poitiers (171€).

Si l'on croise les deux critères, il apparaît clairement que ce sont les IFMK privés de la région parisienne qui imposent à leurs étudiants un coût des études des plus élevés. Notons que ces mêmes IFMK ont un statut de privé à but lucratif.

### TOP 5 DES IFMK LES PLUS CHERS :

1. ASSAS (Paris) :	8300 €
2. EFOM (Paris) :	8145 €
3. Saint-Michel (Paris) :	8000 €
4. ADERF (Paris) :	7900 €
5. Liège (Paris) :	7900 €

Les étudiants, pour financer leurs études, contractent des prêts bancaires qui peuvent se monter jusqu'à plus de 30 000 €. C'est donc grandement endettés qu'un certain nombre d'étudiants (jusqu'à deux-tiers des promotions) entrent dans la vie active. Ceux-ci se trouvent alors dans l'obligation de travailler dans le secteur ambulatoire libéral pour rembourser ce prêt.

Alors que le secteur hospitalier souffre d'une désaffection des jeunes kinésithérapeutes, les IFMK privés, de par leurs frais d'inscription exorbitants, poussent indirectement les néo-diplômés à s'en éloigner !

Il est grand temps de se poser la question du but de ces IFMK !

Sont-ils là pour répondre au besoin de santé de la population en formant des professionnels de santé ?

Ou sont-ils là pour répondre à une problématique financière ?

## Un IFMK à la loupe : ASSAS



ÉCOLE D'ASSAS

L'IFMK d'ASSAS est un IFMK parisien qui accueille environ 300 étudiants. Le coût de l'année est le plus élevé en France : 8300 € pour 2009. Or l'IFMK d'ASSAS appartient à une Société par Actions Simplifiées HARDENCOURT HOLDING qui rassemble plusieurs structures de formation. En voici ci-contre certains chiffres.

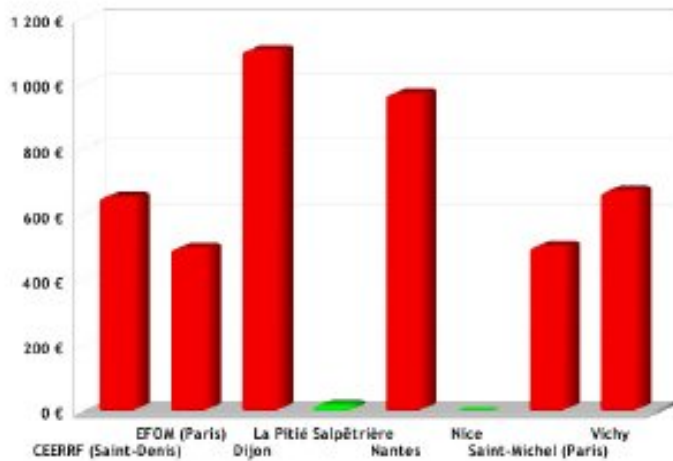
Quand la seule logique d'un établissement supérieur est la logique d'entreprise, il est naturel de se demander quelle est la place de la qualité de la formation et quelle est la place de l'étudiant. Un simple client ?..

### CHIFFRES CLES

Dernier exercice publié :	2008
Durée de l'exercice :	12 mois
Clôture de l'exercice :	30-06-2008
Chiffre d'affaires :	4 316 K Euros
Résultat Net :	144 K Euros
Effectif :	38
Valeur ajoutée :	2 633 K Euros
Excédent brut d'expl. :	368 K Euros
Rentabilité commerciale :	3%
Rentabilité financière :	70%

Source [www.manageo.fr](http://www.manageo.fr)

En ce qui concerne l'évolution du prix de l'année en kinésithérapie, ce sont les inégalités qui caractérisent le mieux cette rentrée 2009.



Evolution du coût de la première année de kinésithérapie de 2006 à 2009 de certains IFMK.

Il faut noter qu'alors que certains IFMK ont augmenté le prix de l'année de plus de 1000 € (Dijon), d'autres l'ont stabilisé (Nice).

Pourtant ces deux IFMK ont le même statut : privé associatif.

Or l'article 12 de l'arrêté relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (avril 2007) impose l'information du Conseil Pédagogique sur le budget. Mais c'est dans une totale opacité que sont gérées les finances de ces IFMK.

## L'AFGSU, un prétexte pour augmenter les frais d'inscription !

Pour être présentable au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, tout étudiant doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité (Arrêté du 21 avril 2007).

Ce dispositif est exigé pour la promotion 2007-08, qui va présenter le Diplôme d'Etat en juin prochain. Ce n'est que depuis cette rentrée que les IFMK mettent en place cette formation.

Or certains instituts prétextent de cette mise en place pour augmenter leurs coûts d'inscription : c'est le cas de l'ADERF (Paris).

## Un IFMK à la loupe : ADERF



L'IFMK de l'ADERF est un institut privé associatif. Il accueille des promotions d'une soixantaine d'étudiants ; 64 pour la rentrée 2009. Cette année, les coûts d'inscription en première année sont fixés à 7900€, soit une augmentation de :

- +6,69% par rapport à 2006, soit +528,51 €,
- +3,94% par rapport à 2008, soit +311,26 €.

Cette augmentation est justifiée par la direction de l'ADERF par la formation aux Gestes et Soins d'Urgence, comme cela est indiqué sur le site internet de l'institut, [www.aderf.com](http://www.aderf.com).



## LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Malgré son statut associatif, l'ADERF ne reçoit aucune subvention et les frais de scolarité sont à la charge des étudiants.

A titre indicatif, les frais de scolarité 2008/2009 ont été fixés à 7600 €, 7300 € et 7150 Euros, respectivement pour les 1ère, 2ème, et 3ème années, hors droits d'inscription fixés à 250 Euros. Les prix de la scolarité sont fixés chaque année par les membres du Comité directeur. Il s'est été majorés par une disposition réglementaire nouvelle qui impose aux futurs candidats aux épreuves la possession du diplôme de la **formation AFGSU 2** formation payante pour un montant de 330 € par étudiant.

Les frais sont à verser en trois fois, conformément à la réglementation, à l'inscription ou à la ré-inscription, au mois de décembre, puis au mois de mars.

Source : [www.aderf.com](http://www.aderf.com)

Cette formation est dispensée par la structure FAHST, (Formation Agréée Hygiène et Sécurité du Travail). Sur leur site internet, le tarif individuel de la formation est indiqué à 390€ TTC. Un contrat a été négocié entre cette structure et l'ADERF, abaissant le coût à 330€.

Il est intéressant de noter que cette formation est assurée pour les IFMK publics par les services de formations des centres hospitaliers et que cela n'a aucune répercussion sur le porte-feuille des étudiants.

Pourquoi n'est-ce pas aussi le cas pour l'ADERF ?

Pourquoi n'est-ce pas aussi le cas pour les IFMK privés ?

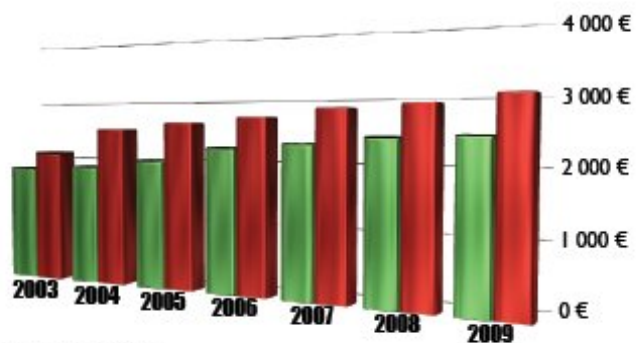
# Avec un coût de la vie... ...en augmentation !

La rentrée 2009 s'annonce particulièrement difficile pour les étudiants en kinésithérapie : hausse du coût des études mais aussi hausse du coût de la vie.

Le 24 août 2009, la FAGE a sorti son Indicateur du coût de la rentrée universitaire. Cet Indicateur prend en compte les frais moyens d'un étudiant universitaire non boursier, décohabitant et entièrement indépendant de ses parents. Sont étudiés le logement, les transports, l'achat du matériel pédagogique, les frais spécifiques de la rentrée (inscription, sécurité sociale étudiante) et les frais de la vie courante.

Ainsi le mois de septembre est marqué d'une hausse de 3% du coût de la rentrée étudiante par rapport à 2008 selon la FAGE. Ce coût est en augmentation continuelle

	● Île-de-France	● Province
2009	3 054,36 €	2 472,63 €
2008	2 935,17 €	2 435,17 €
2007	2 869,57 €	2 325,57 €
2006	2 742,75 €	2 249,75 €
2005	2 654,00 €	2 031,00 €
2004	2 553,00 €	1 907,00 €
2003	2 130,00 €	1 860,00 €



Évolution du coût de la rentrée

Source FAGE, Août 2009

La FAGE, elle aussi, met le doigt sur une disparité entre la Province et l'Île-de-France. Un étudiant parisien en Licence subit une augmentation des frais de septembre de 4,1% contre 1,95% pour un étudiant de province.

Mais appliquons l'Indicateur FAGE et prenons le cas de cinq étudiants :

- un étudiant en première année de licence à l'Université Paris Diderot (P7),
- un étudiant en première année de kinésithérapie à l'IFMK d'ASSAS,
- un étudiant en première année de kinésithérapie à l'IFMK de la Pitié-Salpêtrière.
- un étudiant en première année de licence à l'Université de Nantes,
- et un étudiant en première année de kinésithérapie à l'IFMK de Nantes.

Calculons maintenant le coût de la rentrée 2009 pour ces cinq étudiants.

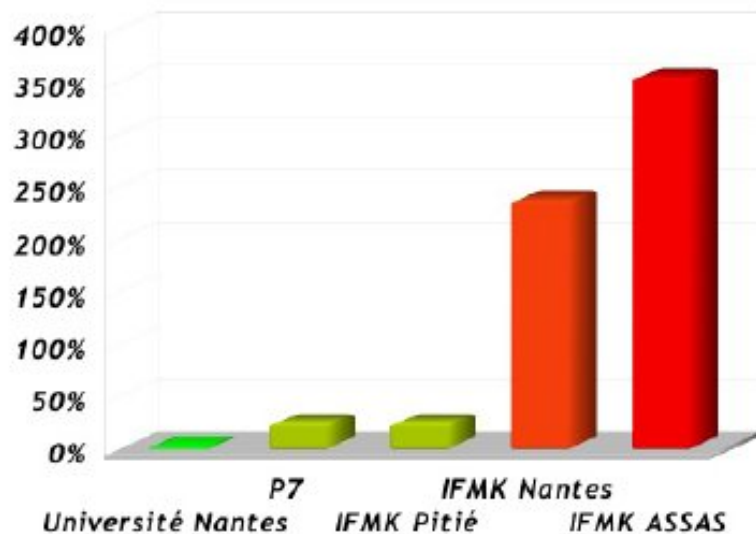
Paris Diderot (P7)	IFMK Pitié-Salpêtrière	IFMK ASSAS	Université de Nantes	IFMK de Nantes
3 054,36 €	3 054,36 €	11 188,79 €	2 472,63 €	8 297,06 €

Comparatif du coût de la rentrée pour les 5 étudiants.

A partir de l'Indicateur FAGE. Août 2009

Si l'on prend comme référence le coût de la rentrée universitaire nantaise, la rentrée est plus chère pour les quatre autres étudiants de :

- +23,5% pour Paris Diderot et l'IFMK de la Pitié Salpêtrière,
- +235,6% pour l'IFMK de Nantes,
- +352,5% pour l'IFMK d'ASSAS.



Différentiel du coût de la rentrée entre les 5 étudiants

A partir de l'Indicateur FAGE. Août 2009.

Encore une fois ce sont les étudiants des IFMK privés et en particulier de la région parisienne qui font les frais de cette rentrée.

La formation de kinésithérapeute, formation non universitaire, assurée en grande partie par le secteur privé, impose à ses étudiants des frais d'inscription sans commune mesure avec l'Université : première inégalité.

La dichotomie public-privé engendre, elle, une seconde inégalité, entre les étudiants kinés eux-mêmes.

Enfin, la situation géographique est en défaveur des étudiants franciliens aussi bien au niveau du coût des études que du coût de la vie.

Les étudiants selon leur région, selon leur IFMK, n'ont pas à franchir les mêmes barrières financières pour poursuivre leurs études.

Cela est totalement opposé au principe développé en France dans l'Enseignement Supérieur, qu'est l'Égalité des Chances. Premièrement, une sélection par l'argent est bien établie dans notre formation. Le système des aides aux étudiants, les bourses, en est la seconde illustration.

## Les bourses, un système... ...qui renforce les inégalités !

Suite à la parution du dossier de la FAGE sur le coût de la rentrée étudiante, Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a organisé une réunion avec les organisations étudiantes représentatives. Elle a alors annoncé une revalorisation des bourses étudiantes.

### ▲ Rentrée 2009 : revalorisation des bourses étudiantes de 1,5 à 3 %

En période d'inflation négative, la ministre a présenté des mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des étudiants (revalorisation des bourses de 1.5 à 3%, augmentation du Fonds national d'aide d'urgence de 10%). Au total, sur 2009-2010, 50 millions d'euros supplémentaires seront mobilisés.

Source [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Cette mesure, qui va dans le bon sens, aura sans doute un effet limité. En effet, elle correspond pour l'échelon 1, par exemple, à une augmentation de 2 € par mois !

De plus, aucune annonce précise pour les classes moyennes.

Mais cette mesure ne touche que les étudiants dont les études sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les autres, sous tutelle du Ministère de la Santé comme ceux des formations sanitaires et sociales (soins infirmiers, kinésithérapie, sages-femmes) sont mis à l'écart de cette mesure.

En effet, notre système de bourses d'études n'est pas géré par l'opérateur du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le CROUS, mais par les Conseils Régionaux depuis la loi de décentralisation de 2004 (Loi LRL).

Le Ministère de la Santé a fixé des montants planchers et des conditions d'attribution minimales. Mais ces montants sont nettement inférieurs à ceux de l'Enseignement Supérieur : -9%. De plus, ils n'ont pas été réévalués depuis 2005 !

Echelon	Bourses de l'Enseignement Supérieur (revalorisées)	Bourses régionales
0	Exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale	---
1	1 445,00 €	1 315,00 €
2	2 177,00 €	1 982,00 €
3	2 790,00 €	2 540,00 €
4	3 401,00 €	3 097,00 €
5	3 905,00 €	3 554,00 €
6	4 140,00 €	---

Comparatif des deux systèmes de bourses étudiantes.

Chaque région a ensuite aménagé ses propres montants de bourses et ses propres critères d'attribution.

Cela a eu pour effet de renforcer les inégalités régionales déjà fortes suite aux différences de coût de l'année en IFMK.

Seules deux régions se sont alignées sur les montants des bourses de l'Enseignement Supérieur : la Bretagne et la Lorraine !

### Le sixième échelon à la loupe

Le sixième échelon de bourses est attribué aux étudiants les plus défavorisés. Dans l'Enseignement Supérieur, il correspond à un montant annuel de 4140€.

Ce sixième échelon n'existe pas dans les barèmes du Ministère de la Santé. Pourtant certaines régions se sont appliquées à le créer.

Loin de stigmatiser cette minorité de régions, il est regrettable que les autres régions ne le mettent pas en place ! **D'une région à l'autre les inégalités sont maintenues voire accentuées** ; les aides aux étudiants ne dépendent que de la bonne volonté des Conseils Régionaux.

Sixième échelon	Régions
Pas de sixième échelon	Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
3 865 €	Basse-Normandie
4 019 €	Bretagne, Lorraine
6 000 € (sous réserve de conditions particulières)	Alsace
6 600 €	Centre
Non communiqué	Auvergne, Nord-Pas de Calais

Comparatif entre les régions sur la situation du sixième échelon.

Les bourses des étudiants en kinésithérapie, au lieu de gommer les inégalités sociales, les renforcent du fait de leur gestion régiono-dépendante.

N.B. : Le sixième échelon des régions Bretagne et Lorraine correspond au sixième échelon de l'Enseignement Supérieur non revalorisé.

Face à toutes ces inégalités et difficultés, les étudiants en kinésithérapie, via leur fédération, la FNEK, appellent le Ministère de la Santé à prendre ses responsabilités. Le constat étant posé, ce sont des actes forts qui sont attendus.

La FNEK édite alors ses propositions/revendications.

## PROPOSITIONS REVENDICATIONS

- Un réinvestissement fort de l'Etat devient, dans la formation de kinésithérapie, urgent permettant des frais d'inscription des étudiants faibles, égaux à ceux d'une inscription universitaire.

- Cela s'accompagnera d'une intégration universitaire de la filière de kinésithérapie. Les IFMK deviendront alors des Instituts Universitaires, composantes des Universités régies par l'article 33 de la loi Savary.

Même si cela ne peut se faire que par étapes, c'est dès aujourd'hui qu'il faut commencer avec les instituts publics. Les instituts privés devront alors suivre.

- Les bourses doivent être les mêmes, montants et critères d'attribution, pour tous les étudiants, quelle que soit la filière. Elles doivent être gérées par un guichet unique, le CROUS.

- Face à la situation d'urgence, les Conseils Régionaux doivent impérativement relever les montants des bourses des étudiants du secteur sanitaire et social et s'aligner sur ceux des bourses de l'Enseignement Supérieur.

**LES ÉTUDIANTS NE POURRONT PAS SUBIR CETTE SITUATION PLUS LONGTEMPS.**

**C'EST LE TEMPS DE L'ACTION QUI DOIT S'OUVRIR !**

# ÉTUDIANTS EN KINESITHERAPIE

## FEDERATION NATIONALE DES

La FNEK a été créée le 16 Février 2002, lors de la prise de conscience par les étudiants en kinésithérapie de leur statut de «pseudo-étudiant» ainsi que leur manque de représentation et d'unité.

Adhérente à la FAGE, elle fédère aujourd'hui l'ensemble des associations locales d'étudiants en kinésithérapie et représente donc les 6200 étudiants.

La FNEK, c'est également un ensemble de services qui accompagnent chaque étudiant : Welcome-pack de première année, revues, guides etc...

Enfin, la FNEK soutient et est présente sur de nombreuses actions de solidarité comme le Téléthon ou les Virades de l'Espoir.

**FNEK c/o FAGE  
5, rue Frédérick Lemaître  
75020 PARIS**

### Contacts presse :

**Baptiste Michaux** Président  
06.32.64.96.48 - [president@fnek.org](mailto:president@fnek.org)

**Philippe Loup** Vice-Président en charge des Questions Sociales  
06.67.23.32.04 - [questions.sociales@fnek.org](mailto:questions.sociales@fnek.org)